

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP**

Le treize avril deux mille vingt-six à 18h15,
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en la salle du Quattro de Gap, après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 42
DATE DE LA CONVOCATION	07/04/2026
DATE DE L’AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	20/04/2026

OBJET :

**Association “Le Centre de l’Image de Montagne” Conseil d’Administration -
Désignation des représentants**

Étaient présents :

M. Roger DIDIER , Mme Rolande LESBROS , M. Olivier PAUCHON , Mme Delphine ROLLAND , M. Jérôme MAZET , Mme Catherine ASSO , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Céline ZARB , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Solène FOREST , M. Vincent MEDILI , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Mélissa FOULQUE , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Alexandre MOUGIN , Mme Nina AMAR CAL , M. Dorian DEININGER , Mme Johanna CLERC , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Isabelle CAMBOS , M. Gil SILVESTRI , M. Bruno PATRON , Mme Elodie BRUTINEL LARDIER , M. Alain BLANC , Mme Valérie PAUCHON-BIANCOLINO , M. Georges MUNOZ , Mme Christiane BAR , M. Elie CORDIER , Mme Charlotte KUENTZ , M. Jean-Pierre BRIARD , Mme Claudie BOYER , M. Jean-Jacques ROSTAN , Mme Sophie DELFINO , M. Axel BERRIAUX , Mme Savine JUNOT , Mme Mylène ARMANDO , Mme Aurélie ALLEMAND , Mme Jennifer WILD
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) :

Mme Chiara GENTY

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Ginette MOSTACHI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

À la suite du renouvellement intégral du Conseil Municipal lors des élections des 15 et 22 Mars 2026, il doit être procédé à la désignation des représentants de la Ville de Gap au sein du Conseil d'Administration de l'association "Le Centre d'Image de Montagne".

Conformément à l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

Par délibération le 8 décembre 2023, le Conseil Municipal a approuvé la signature de la convention triennale liant l'Association "Le Centre d'Image de Montagne" à la Ville pour la gestion de la Cinémathèque d'Images de Montagne.

L'association « Le Centre de l'Image de Montagne », créée le 11 novembre 1996, est née de l'engagement de ses fondateurs, réalisateurs et passionnés de montagne. Elle a pris le nom de « Cinémathèque d'Images de Montagne » afin de mieux refléter sa vocation patrimoniale, culturelle et territoriale.

La CIM a pour objet de recenser, collecter, conserver, sauvegarder, restaurer, numériser, valoriser et diffuser le patrimoine cinématographique et audiovisuel lié à la montagne, et plus largement d'œuvrer à la transmission, à l'éducation à l'image et à la mise en valeur de la création audiovisuelle en lien avec la montagne.

À ce titre, la CIM met notamment en œuvre les missions suivantes :

- collecter et conserver des films et documents audiovisuels (professionnels et amateurs) tournés en zone de montagne ;
- assurer la sauvegarde, la restauration et la numérisation des collections et archives confiées ;
- rendre accessible au public les documents conservés, dans le respect des droits d'auteur et droits voisins, par des projections, expositions, consultations, publications et diffusions numériques ;
- réaliser des documents audiovisuels à partir d'archives et/ou de témoignages ;
- programmer des actions culturelles et éducatives (ateliers, médiations, conférences, rencontres, festivals, animations) ;
- accueillir des publics éloignés et/ou empêchés, et contribuer à l'égalité d'accès à la culture ;
- contribuer à la transmission de savoir-faire liés à l'audiovisuel (stages, ateliers, actions de sensibilisation), seule ou en partenariat avec des structures d'enseignement et de formation.

Comme stipulé dans son article 2, l'association la CIM s'engage à contribuer à l'animation culturelle de la Ville de Gap. Par delà son objet statutaire, la conservation du patrimoine audiovisuel, des films professionnels actuels et la sauvegarde de la mémoire, la Cinémathèque pourra proposer un programme d'animation culturelle soutenant les manifestations organisées par la Ville de Gap.

Pour sa part, la Ville de Gap s'engage sous réserve de l'inscription des crédits au budget de la ville, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs par une subvention versée chaque année dont le montant est fixé par le Conseil Municipal.

Les statuts modifiés de l'Association "Le Centre d'Image de Montagne" approuvés lors de l'assemblée générale extraordinaire du 2 avril 2026 précisent à l'article 6 que la Ville de Gap est membre de droit, avec voix délibérative, sans cotisation. Un titulaire doit être désigné pour siéger au Conseil d'Administration : le Maire ou son représentant ainsi qu'un suppléant, soit deux voix.

Décision :

Article unique : Il est proposé de désigner un membre titulaire ainsi qu'un membre suppléant comme représentants du Conseil municipal au sein du Conseil d'Administration de l'Association "Le Centre d'Image de Montagne".

Monsieur le Maire propose les candidatures suivantes :

- **Membre titulaire** : Mme Delphine ROLLAND

- **Membre suppléant** : Mme Elodie BRUTINEL LARDIER

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 42

Mme Delphine ROLLAND (membre titulaire) et Mme Elodie BRUTINEL LARDIER (membre suppléante) sont désignées pour siéger à l'association "Le Centre de l'Image de Montagne" - Conseil d'administration.

Le Maire



Roger DIDIER

Le Secrétaire de Séance



Ginette MOSTACHI

Transmis en Préfecture le : 20 AVR 2026

Affiché ou publié le : 20 AVR 2026